



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 018-211801790-20230708-2023_019-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-019

L'an deux mil vingt-trois, le huit juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation : 29 juin 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absents excusés: Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS
Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Nathalie RIOU
Patricia MARTINS qui donne pouvoir à Céline HENG
Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

Objet : Fonds de Solidarité pour
le Logement au titre de l'année 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, au titre de l'année 2023, à hauteur de 1 500.00 € soit par ménage :

- 2.00 € pour aide au logement
- 0.70 € pour aide à l'énergie
- 0.30 € pour aide aux impayés d'eau

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le

11/07/23